

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université de Rouen Normandie

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Jean-Pierre Aguer, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1^{er} cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1^{er} cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1^{er} cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégalement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Président(e) :	M. Jean-Pierre Aguer, Université de Clermont-Auvergne
Expert(e)s :	Mme Régine André-Obrecht, Université de Toulouse M. Jean-Pierre Congy, Expert issu du monde socio-économique Mme Lynne Franjié, Université de Lille M. Patrice Ndiaye, Université de Montpellier M. Yann Sapet, expert-étudiant, Université de Saint-Etienne

Le Hcéres était représenté par M. Pierre Gros.

Description de la visite sur site

Date de la visite : mercredi 13 et jeudi 14 janvier 2021

Organisation de la visite : La visite s'est déroulée en mode distanciel. Elle a débuté par une première session d'une trentaine de minutes durant laquelle le Président de l'Université de Rouen-Normandie et les vice-Présidents des Commissions Formation et vie universitaire (CFVU) et Formation tout au long de la vie (FTLV) ont présenté les grandes lignes de la politique de l'établissement en matière de formation 1er cycle. Elle s'est poursuivie par un échange d'environ 1h30 avec les experts du comité, qui a permis d'aborder les différents points décrits dans l'analyse globale du présent rapport. La visite a ensuite consisté à auditionner pendant une heure chacun(e) des responsables de 12 formations constituant un échantillon représentatif de l'offre de formation globale de l'université. Le choix des 12 formations a été fait conjointement entre le Hcéres et l'établissement. Ces auditions ont été menées durant trois demi-journées selon deux ateliers fonctionnant en parallèle et mobilisant chacun trois experts.

Liste des formations rencontrées

- Diplôme de formation générale en Sciences médicales (DFGSM), représentée par : six responsables pédagogiques et un représentant de la direction de la composante
- Licence Chimie, représentée par : quatre responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante
- Licence Gestion, représentée par : trois responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante
- Licence Informatique, représentée par : cinq responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, représentée par : quatre responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante
- Licence Philosophie, représentée par : une responsable pédagogique et une représentante de la direction de la composante
- Licence Psychologie, représentée par : deux responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance, représentée par : quatre responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante

- Licence professionnelle Domotique, représentée par : deux responsables pédagogiques) et un représentant de la direction de la composante
- Licence professionnelle Maintenance et technologie : électronique, instrumentation, représentée par : deux responsables pédagogiques et une représentante de la direction de la composante
- Licence professionnelle Métiers du notariat, représentée par : une responsable pédagogique et un représentant de la direction de la composante
- Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration, représentée par : trois responsables pédagogiques) et un représentant de la direction de la composante

Présentation

La région Normandie rassemble sur son territoire de nombreux établissements d'enseignement supérieur dont les trois universités de Rouen Normandie, Caen Normandie et Le Havre Normandie. L'ensemble de ces établissements est regroupé au sein d'une ComUE Normandie Université créée en 2013 et qui comprend 750 formations accueillant plus de 66000 étudiants.

L'Université de Rouen Normandie (URN) est une université pluridisciplinaire structurée en :

- 6 unités de formation et de recherche (UFR) : Lettres et Sciences humaines ; Sciences de l'Homme et de la Société ; Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ; Sciences et Techniques ; Droit, Sciences économiques et Gestion ; Santé,
- 2 instituts universitaires de technologie (IUT) : Rouen et Evreux,
- 1 institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ),
- 1 institut de préparation à l'administration générale (IPAG),
- 1 institut d'administration des entreprises (IAE),
- 1 école supérieure d'ingénieurs en technologies innovantes (ESITech)

Ces composantes accueillent plus de 35 000 étudiants sur les 7 campus de l'Université : Mont-Saint-Aignan, Evreux, Elbeuf, Le Havre, Martainville, Madrillet et Pasteur.

L'offre de formation de premier cycle évaluée se composait de 63 formations de niveau Licence :

- 29 mentions de licence dont 6 dans le domaine Arts Lettres Langues (ALL), 5 en Droit Économie Gestion (DEG), 7 en Sciences Humaines et Sociales (SHS) et 11 en Sciences et Technologie (ST),
- 3 diplômes de formation générale (DFG) en Sciences : maïeutiques, médicales et pharmaceutiques,
- 30 mentions de licence professionnelle (LP) dont 1 en ALL, 14 en DEG, 2 en SHS et 13 en ST.
- le premier cycle d'orthophonie

A cette offre s'ajoutent 13 spécialités de diplôme universitaire de technologie (DUT).

Cette offre de formation a évolué à la rentrée 2020 principalement avec la création de LP amenées à se transformer en futurs Bachelors Universitaires de Technologie (BUT) en articulation avec les DUT existants.

Toutes ces formations sont réparties dans les 8 champs disciplinaires définis par l'URN formant des regroupements de taille et de nature hétérogènes qu'il en soit du type de formation ou du nombre d'étudiants.

À la rentrée 2020, l'effectif de premier cycle de l'URN s'établissait à environ 22 000 étudiants représentant approximativement 62 % des effectifs totaux avec une augmentation conséquente de 2 300 étudiants (+12 % des effectifs de premier cycle) sur les quatre dernières années. Il est à remarquer que l'Université se caractérise par une surreprésentation notable de son premier cycle avec en corollaire un déficit d'environ 4 % de poursuites d'études en master par comparaison à une moyenne nationale.

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

Depuis presque 10 ans, l'Université a mis en place une véritable politique autour de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des futurs et jeunes étudiants. Cette politique se distingue par des liens structurels établis avec les partenaires tels que le rectorat et la région. Mais si l'établissement s'attache à mettre en œuvre scrupuleusement la politique et les dispositifs réglementaires nationaux en la matière et développer quelques projets spécifiques, il fournit peu de données sur les résultats des actions menées, en particulier en matière d'attractivité et de performance des formations.

Sur le plan institutionnel, cette politique, relayée par un enseignant chargé de mission (fonction créée dès 2012) et des enseignants référents, s'appuie sur le service universitaire de la Mission Information Orientation (MIO), responsable de la mise en œuvre des actions et de la création d'outils à destination des élèves du secondaire et des étudiants.

Ainsi la MIO propose de nombreux outils s'appuyant sur différents supports (fiches, guides, vidéos, portail d'information dédié) pour assurer une communication très riche de l'offre de formation. Le portail internet dédié existe depuis 2016 et constitue un instrument précieux pour accompagner les étudiants et leur famille dans leur choix d'orientation. L'Université participe à de très nombreux événements propres à renseigner tous les types de candidats souhaitant s'orienter vers une formation de l'enseignement supérieur (participation à 10-15 salons, journées portes ouvertes avec accompagnements dédiés aux postulants et à leur famille). Pour les lycéens, de nombreux dispositifs sont proposés afin de leur faire découvrir l'université (journées portes ouvertes, ateliers durant 15 mercredis après-midi, action « campus ouvert », accueil en bibliothèque, découverte de l'université avec des pairs en service civique...).

La plateforme *Parcoursup* est également renseignée et gérée par la MIO et des supports d'information appropriés sont disponibles. Située au cœur de l'Université sur le site de Mont-Saint-Aignan, la MIO accueille physiquement 1600 visiteurs à l'année dans l'espace Michel Serre pour une aide à l'orientation ou à la réorientation, y compris pour des jeunes n'ayant pu obtenir initialement de réponse favorable à leurs vœux d'orientation dans *Parcoursup*.

Les liens étroits que l'URN a établi avec les établissements du secondaire, le rectorat et la région se manifestent par l'animation et la participation à des actions conjointes. La convention entre le rectorat et l'Université signée en 2016 se traduit plus effectivement par un rapprochement avec la Direction Régionale Académique de l'Information et de l'Orientation (DRAIO) et par la création originale du dispositif spécifique de Diplôme Universitaire (DU) « Parcours pour la réussite ». Cette coopération ne peut qu'être positivement appréciée dans son ambition d'amélioration de la réussite post baccalauréat de tous.

Les enseignants et les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) rencontrent ponctuellement les équipes pédagogiques de l'Université, par exemple lors du forum organisé en 2018 « du lycée à l'université » ou tout récemment à l'occasion de la présentation de la réforme du baccalauréat. Ces échanges sont certainement à poursuivre et à développer dans un objectif d'une meilleure compréhension et de partage des pratiques pédagogiques sur le continuum Bac-3/Bac+3.

Des liens entre établissements du secondaire et l'URN sont également établis par des conventionnements permettant l'accueil d'étudiants, issus de Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE), en cours de premier cycle universitaire. Le flux de ces étudiants est parfaitement identifié et apprécié par les équipes pédagogiques ; les élèves en réorientation sont positionnés, après étude de dossier, sur des niveaux de première ou deuxième année de Licence et, dans des cas plus rares, en troisième année voire en LP (quelques cas en Licence *Chimie* et en Licence professionnelle *Maintenance et Technologie*). De même, dès lors qu'une LP a été montée en partenariat avec un lycée pour accueillir largement les publics issus des classes de Brevet de Technicien Supérieur (BTS), un conventionnement est établi avec l'établissement du secondaire (exemple de la convention pour la Licence professionnelle *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* avec le lycée Jean-Baptiste Decréto de Louviers). L'Université devra continuer à bien s'assurer qu'au-delà de ces conventions, la maîtrise et le pilotage de ces formations restent, comme actuellement, du ressort de l'établissement universitaire accrédité et non du partenaire du second degré.

Enfin, tous les acteurs de l'information et de l'orientation de Normandie dont l'URN, sont fédérés au sein de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers de Normandie, ce qui constitue une réelle opportunité pour renforcer les échanges entre l'université et les différents partenaires.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

L'établissement a établi un cadrage des formations de 1^{er} cycle, dans la limite duquel une grande liberté est laissée aux composantes et équipes pédagogiques pour organiser les formations de licence selon les textes et arrêtés réglementaires. Ce choix permet de trouver rapidement un *modus vivendi* entre composantes mais il conduit aussi à une hétérogénéité, parfois forte, de mise en œuvre des dispositifs transversaux aux formations.

En accord avec le principe de spécialisation progressive introduit par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (loi ESR) du 22 juillet 2013, l'établissement propose des parcours personnalisés en premier cycle favorisant la pluridisciplinarité, en particulier en première (L1) et deuxième années (L2). Liberté a été laissée aux composantes de décliner cette spécialisation progressive sous la forme de portails (UFR ST et SHS) ou d'une bi-disciplinarité déclinée en majeure/mineure (UFR LSH et DEG et plus récemment UFR Santé). La structuration en majeure/mineure, sans être remise en cause, n'est pas pleinement satisfaisante pour l'établissement au regard des contraintes organisationnelles qu'elle pose ou du faible nombre de changements d'orientation entre disciplines associées, relevé dans le bilan qui en est fait. Certaines formations (à l'exemple de la licence *Philosophie*), peu satisfaites du dispositif actuel, envisagent ainsi des aménagements pour remplacer la mineure par une unité d'enseignement (UE) transversale. Même si l'URN se veut pragmatique et adaptable aux usages de ses équipes pédagogiques, elle devra *a minima* rester garante du dispositif d'orientation progressive dans toutes ses formations.

Depuis la publication de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de Santé, l'URN et son UFR Santé ont engagé un travail considérable afin de proposer une refonte profonde du premier cycle des études de santé, dans la suite de la refonte des deuxième et troisième cycles. L'établissement a ainsi engagé une réflexion pertinente et originale sur une nouvelle organisation des formations de santé et paramédicales dans un large portail et sur le continuum des trois cycles de formation en santé. Ainsi à partir de la rentrée 2020, a été mis en place le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) associant à la majeure santé, des mineures complémentaires basées sur une combinaison de disciplines dans les domaines ST et SHS. Chacune de ces mineures apporte un complément pluridisciplinaire pour les étudiants admis en deuxième année d'études de santé et ouvre, pour les non admis, un large choix de réorientations et de passerelles (y compris en vue de l'exercice du droit à la seconde chance). Conjointement, 10 Licences Accès Santé (LAS) ont été créées en s'appuyant sur les autres composantes. L'introduction d'une centaine d'heures de mineure en première année réduisant de 30 % les enseignements de santé, l'UFR Santé a procédé au réajustement des programmes des trois années du cycle de formation. Concurrément, une refonte des pratiques pédagogiques a été menée, incluant une modification, remarquée et appréciée des étudiants, du système d'évaluation pour remplacer les évaluations classiques basées sur des automatismes (QCM) par un système d'épreuves plus diversifiées permettant d'introduire une plus grande part de réflexion et de rédaction. Ce fonctionnement PASS/LAS n'est pas encore définitif et pourrait évoluer prochainement vers la création exclusive de LAS incluant une LAS Sciences de Santé. Parallèlement, l'offre de formation de l'URN va s'enrichir dès la rentrée 2021 de plusieurs Licences dans le domaine paramédical : Soins Infirmiers et Sciences Infirmière

s, Sciences de la Rééducation et Réadaptation (avec 2 parcours : psychomotricité et ergothérapie). Ces créations, faites dans le cadre des expérimentations en cours sur l'universitarisation des formations paramédicales, servent la réalisation de plusieurs objectifs dont la délivrance d'une licence (et pas seulement d'un grade de licence), la création d'un tronc commun en mutualisant certains enseignements communs aux disciplines de santé, l'encouragement à la poursuite d'études en master (projets de création de nouveaux parcours en cours de réflexion) voire en doctorat, ce afin d'alimenter les sections du Conseil National des Universités (CNU) de sciences Infirmières (section CNU N°92) et sciences de la rééducation et de la réadaptation (section CNU N°91) nouvellement créées. Cette stratégie inclut un alignement de toutes les formations paramédicales sur un cycle de formation de même durée (4 ans).

Au niveau des autres formations du premier cycle, la création des Bachelors Universitaires de Technologies (BUT), qui seront mis en place à partir de la rentrée 2021, a été justement anticipée par l'établissement. Elle va entraîner une modification importante de la cartographie des LP dont la majorité va se transformer en BUT d'ici 3 ans. Cette réorganisation va être mise à profit par l'établissement pour établir un nouveau fonctionnement inter-composantes afin de rendre plus effective l'existence des passerelles entre formations de licence générale et formations professionnalisantes (LP et bientôt BUT). En effet, même si les responsables de LP se disent disposés à accueillir des étudiants de licence générale, très peu d'étudiants candidatent en LP. Ce constat s'explique par l'absence d'enseignements pré-professionnalisants et technologiques proposés dès la première année de licence (L1) pour permettre un accès en LP après la deuxième année (L2). Le projet Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) « Réussites Plurielles », qui prévoit des briques pré-professionnalisantes en licence, devrait remédier partiellement à cette lacune, initiative que le Comité d'expert appuie fortement. L'augmentation substantielle des flux étudiants entre formations constituera certainement l'un des indicateurs de réussite concernant l'installation des BUT dans l'offre de formation de l'établissement.

L'articulation entre les premier et deuxième cycles ainsi que la formation à et par la recherche ont été peu traitées dans le dossier d'auto-évaluation de l'établissement. L'URN veille au maintien du lien enseignement/recherche en favorisant la répartition des services d'enseignement de ses enseignants-chercheurs entre les premier et deuxième cycles universitaires. Le lien entre le premier et deuxième cycle a été toutefois passablement réduit lors de la réorganisation de la carte des formations de deuxième et de troisième cycle (master et doctorat) à l'échelle du territoire normand et après l'introduction de capacités d'accueil en master. Ainsi, les masters étant majoritairement co-accrédités et partagés entre les établissements de la région, les formations de 1^e cycle sont délibérément peu articulées à des Masters spécifiques pour permettre une poursuite d'études large dans l'établissement portant le master visé par l'étudiant. Il s'agit là d'un point de vigilance qui doit être essentiel pour l'URN compte tenu des faibles taux de poursuite d'études en second cycle, par rapport aux indicateurs nationaux, ce qui se traduit par la sur-représentation des étudiants de premier cycle à l'université. La révision de l'articulation entre licence et master sera l'un des objectifs du contrat à venir.

Les entretiens sur site ont montré que la préparation aux poursuites d'études était bien prise en compte dans les maquettes d'enseignement des formations. Pour ce qui concerne la formation à et par la recherche, un module d'initiation à la recherche est rendu obligatoire dans le cadrage d'établissement et placé généralement au cinquième semestre (S5). Là encore, est laissée la possibilité aux équipes pédagogiques d'adapter le contenu de ce module. Les étudiants souhaitant s'engager dans la voie de l'enseignement peuvent suivre en L2/L3 une UE « Découverte du Monde éducatif » les préparant à une poursuite d'études en Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF).

La dimension internationale reste un des points perfectibles de la politique de premier cycle de l'URN. Bien évidemment, l'enseignement d'une langue étrangère en constitue inévitablement le préalable. Cet enseignement qui, dans certaines licences générales, représente moins de 10 ECTS (European Credits Transfer System) sur le cursus, et parfois seulement 1 à 2 ECTS en licence professionnelle, gagnerait à être renforcé et être accompagné d'une sensibilisation (inter)culturelle. Il en va de même du soutien accordé aux mobilités sortantes encadrées qui restent réduites pour un établissement de la taille de l'URN. Une politique de soutien plus efficace s'avère nécessaire, en particulier pour aider les étudiants à dépasser ce que l'établissement qualifie de « frein culturel et financier » tout comme une meilleure diffusion vers les équipes pédagogiques des modalités de ce soutien (mobilisation possible du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) pas connue par toutes les équipes pédagogiques auditionnées). Même si les relations stratégiques développées par l'établissement à l'international concernent les régions méditerranéennes et africaines (conduisant à un accueil important d'étudiants de nationalité étrangère en provenance de ces zones), la mise en place de relations privilégiées avec des universités européennes est à encourager. L'URN devra rester particulièrement vigilante au nouveau contexte encadrant les relations franco-britanniques qui pourrait influencer notablement sur les échanges et mobilités de certaines formations (licence *Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales* (LLCER) par exemple). Enfin, l'internationalisation des formations (doubles diplômes, diplômes délocalisés, formations en anglais) est trop timide en premier cycle avec seulement deux licences professionnelles délocalisées et une co-diplomation récente en licence (licence LLCER parcours *Espagnol*).

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

Des actions et expérimentations diverses sont mises en place à l'URN pour aider à la réussite de l'étudiant ; elles restent inégales entre formations, en l'absence d'une politique centrale de l'établissement et leurs résultats méritent d'être mieux valorisés.

A l'image des pratiques antérieures de l'UFR STAPS, un test de compétences est proposé de façon quasi systématique pour les néo entrants en licence, au cours des deux semaines de pré-rentrée, et ce afin d'établir un diagnostic précoce des compétences (disciplinaires et transversales) et de la motivation des étudiants. En fonction des résultats, l'étudiant peut bénéficier d'un dispositif de réorientation, d'accompagnement et/ou de remédiation (dispositif type installé à l'UFR Sciences et Techniques). Les formations AES, *Économie*, *STAPS*, et *Droit* ont complété cette action par la déclaration de dispositifs « oui-si » sur *Parcoursup* ; ce diagnostic est revu dès la rentrée au travers du test, afin de consolider ou non l'analyse. Alors que certaines formations ont préféré conserver l'accompagnement systématique de 60h intégré dans la maquette et proposé initialement par l'établissement, d'autres (par exemple les licences *Psychologie* ou *Philosophie*) ont développé un accompagnement personnalisé sous forme de tutorat par les pairs (étudiants de première année de master (M1) ou de troisième année de licence (L3)) sous la responsabilité des enseignants et sur la base du volontariat. La disparité des pratiques peut être importante entre UFR ou entre mentions d'une même UFR. La dynamique au sein de certaines formations, avec en particulier le couplage « oui si »/test, doit servir de moteur et/ou de modèle pour les autres mentions dans le cadre d'une politique commune d'aide à la réussite.

Une attention particulière est portée au suivi individuel de l'étudiant, suivi qui implique l'écriture d'un contrat pédagogique qui est élaborée dans un format propre à l'établissement et sera facilitée par l'opérationnalité prochaine du logiciel Conpere. Le dispositif bénéficiera également du recrutement de directions des études, qui pourront être des enseignants ou des chargés d'appui à la formation (ingénieurs d'études, conseillers d'orientation) compte tenu du manque « de moyens humains ». Cette initiative de l'établissement devra toutefois être confrontée aux pratiques plus classiques où les directions d'études et les référents sont des enseignants-chercheurs. L'établissement devra entre autres rester vigilant au maintien du lien rapproché entre direction des études et équipes pédagogiques.

Un Régime Spécial d'Études (RSE) est défini et proposé aux publics spécifiques, de manière à favoriser l'intégration des étudiants salariés, chargés de famille, sportifs de haut niveau ou de bon niveau... L'Espace handicap est associé de façon dynamique au dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (ESH), public en forte augmentation à l'URN ; un schéma pluriannuel renouvelé pour la période 2020-2025 consolide la stratégie de l'établissement sur les années à venir. L'implication de celui-ci, et plus particulièrement de l'Espace Handicap, dans le projet national NCU « *Aspie Friendly* » est un atout pour définir puis diffuser les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des ESH, mais les premiers résultats de cette réflexion ne sont pas encore disponibles.

L'engagement des étudiants sur des actions citoyennes est bien pris en compte par l'URN depuis déjà quelques années. Cet engagement est favorisé par l'aménagement des enseignements et des contrôles (RSE) et il donne lieu à une validation de l'acquisition de compétences professionnelles et à une valorisation sous forme de bonification, de remplacement de stage ou d'attribution d'ECTS. Cet engagement serait d'autant plus attractif si ces modalités étaient directement définies par l'établissement et non pas laissées à l'appréciation des composantes ou des formations.

La professionnalisation, élément important de la formation de l'étudiant, fait l'objet d'une sensibilisation dès la première année de licence (visites, forum d'entreprises, ...) ; elle se concrétise par la présence d'un stage obligatoire dans toutes les mentions de Licence sauf les Licence de Mathématiques et de Droit). Cette professionnalisation est inhérente aux LP : projet et stage sont systématiquement mis en place conformément aux arrêtés, même s'ils ne sont pas toujours valorisés dans la maquette à hauteur d'un tiers des crédits ECTS ; les professionnels y interviennent largement (au minimum 30 %), voire de manière prépondérante pour certaines mentions.

La recherche de stage est souvent le premier défi professionnel que l'étudiant doit relever dans sa formation. A cette fin, l'URN a mis en place depuis plusieurs mois une plateforme « *Career Center* » qui doit faciliter la recherche et la gestion de stage ; il sera pertinent de généraliser un enseignement méthodologique pour accompagner cette action dont il faudra évaluer l'efficacité. De même, une attention particulière devra être apportée à l'initiation à l'entrepreneuriat (statut étudiant entrepreneur et Diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur (DEE)) ; les actions de l'établissement dans ce domaine devront être amplifiées et généralisées à l'ensemble du premier cycle.

La professionnalisation passe par la prise de conscience par l'étudiant de ses propres compétences. Il serait pertinent de systématiser la délivrance du supplément au diplôme ; il n'est délivré qu'en STAPS alors qu'il permet de valoriser l'apprentissage de compétences transversales (stages, service civique, expérience internationale, expérience de tuteur...). Sans avoir une valeur aussi pertinente qu'une certification professionnelle (comme existante pour les LP *Assurance/Banque/Finance* en partenariat avec l'Ecole supérieure de la banque (ESB) et en STAPS), le supplément au diplôme permet la reconnaissance officielle des compétences acquises et, sous une forme adaptée, il sera un atout pour les étudiants en réorientation ou en recherche d'emploi.

La réforme de l'entrée en master et l'élaboration des nouveaux BUT, ainsi que l'émergence de nouveaux métiers de niveau Bac+3, nécessitent d'approfondir la réflexion autour de la professionnalisation de la licence : si la réflexion autour des BUT est bien avancée, l'élaboration d'une stratégie volontariste visant à impliquer davantage les milieux socioprofessionnels sera nécessaire. Une piste serait d'impliquer dans les comités de perfectionnement des professionnels n'intervenant pas directement dans les formations (en Licence générale comme en LP) à des fins de prospective.

L'ouverture à l'alternance des formations a été priorisée par l'établissement et connaît une réelle montée en puissance. Le Centre de Formation Continue et par Alternance (CFCA) joue un rôle prépondérant et apprécié dans ce développement en accompagnant les différents acteurs, y compris dans les IUT. Les équipes pédagogiques se sont également investies dans la démarche encouragée par l'établissement qui a inclus ce travail dans son référentiel de tâches. Le CFCA constitue la porte d'entrée à l'université pour les publics relevant de la formation continue. Les évolutions successives des politiques publiques dans le domaine de la formation professionnelle en ont profondément modifié l'organisation et les sources de financement. L'université tout comme les différents opérateurs de formation ont dû s'adapter, ce qui a constitué un frein évident à la poursuite

d'une politique de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV). La prochaine déclinaison des diplômes en compétences conjugée à un travail pour rendre les formations de l'URN éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) doit permettre de relancer la politique FTLV de l'établissement en collaboration avec les équipes pédagogiques. Si la dynamique autour de l'alternance se retrouve dans l'autoévaluation des formations, seules une dizaine de formations peuvent se prévaloir d'une politique FTLV. Cette politique gagnerait à impulser un élan à la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dont le nombre de validations reste faible à l'échelle de l'établissement qui pourtant possède un réel savoir-faire en la matière, comme en atteste son expérience de VAE collective pour une Licence professionnelle. Sa nouvelle labellisation « certification de service FCU » est certainement un plus que l'université pourra valoriser auprès des financeurs.

Le nombre d'étudiants étrangers est notable, particulièrement en Licence (1448 en Licence et 117 en LP). Un ensemble de prestations d'accompagnement (Espace Monde, cours de français langue étrangère (FLE), cours de méthodologie, visites...) leur est offert et ces conditions d'accueil pourraient conduire prochainement à la délivrance de la labellisation « Bienvenue en France » (candidature déposée en juin 2020). L'obtention et la mobilisation du Crédit International de Mobilité de l'agence Erasmus+ obtenu en 2020 devraient constituer un levier favorable pour accroître significativement le nombre de mobilités sortantes. Néanmoins, comme dit précédemment, ce développement ne pourra se faire sans une volonté de l'établissement, partagée par l'ensemble des acteurs : les diverses procédures doivent être portées à la connaissance de tous (étudiants comme équipes pédagogiques) et la mobilité comme facteur de réussite et d'aide à l'insertion professionnelle doit être encouragée au plus près par les équipes pédagogiques.

Les conditions de vie de l'étudiant, autre facteur de réussite, sont au centre des préoccupations de l'URN : émergence de projets d'amélioration, avec pour exemple la révision des plages horaires d'enseignement pour proposer un déroulé quotidien plus acceptable. Ce développement a été renforcé par l'arrivée de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Une commission CVEC a été mise en place dès le début de 2019 et, suite à plusieurs appels d'offre, elle a validé 90 projets relevant de domaines très variés (santé, culture, sport et espace de vie). Ce développement a nécessité le recrutement d'une coordinatrice de la vie associative sur les fonds CVEC, poste que l'établissement gagnerait à pérenniser.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

L'URN est dotée d'un observatoire spécialement dédié à la production des indicateurs de réussite des étudiants et des suivis post-formations. S'appuyant sur une méthode scientifique rigoureuse, cet Observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelles (OVEFIP) a pour vocation de fournir toutes les informations nécessaires aux enseignants, étudiants, partenaires et usagers. L'OVEFIP est animé par une équipe de trois personnes (deux ingénieures d'études et un assistant ingénieur). Si l'URN peut s'appuyer sur une équipe compétente et un ensemble complet et fiable d'indicateurs, on ne perçoit pas réellement l'utilisation des informations produites par l'établissement et les formations comme outil d'aide au pilotage.

Deux indicateurs (taux de passage en année supérieure par rapport aux présents et aux inscrits) valident la réussite des trois années de licence et LP depuis de nombreuses années, ce qui permet une bonne évaluation de l'évolution de la réelle réussite au sein de chaque formation. Ils sont complétés par les indicateurs de suivi des cohortes des néo-bacheliers qui permettent de déterminer les taux de passage en L2 ou les taux de réussite en licence de primo-entrants à l'Université pour une année N. Afin d'apprécier les effets liés à la mise en œuvre de la loi ORE du 8 mars 2018, 28 universités, dont l'Université de Rouen, ont été sollicitées par l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la recherche (IGESR) pour mesurer la réussite des néo-bacheliers au regard des nouveaux dispositifs mis en place. Conformément aux préconisations de la mission de l'IGESR, l'Université de Rouen a complété ses indicateurs de réussite par des indicateurs d'assiduité basés sur les notes non nulles obtenues par les étudiants inscrits dans les différentes UE de licence. À l'échelle de l'établissement et sur la durée du contrat, l'ensemble des indicateurs montre une progression de la réussite étudiante (+18 % en L1, +12 % en L2, +14 % en L3, stabilité en LP) et une amélioration sensible de l'assiduité sur les trois années de Licence (+ 5 % en moyenne sur les trois années de licence générale, stabilité en LP). Il en va de même des indicateurs de suivi des néo-bacheliers dont la réussite à la moitié (+15 %) ou à la totalité (+18 %) des UE auxquelles ils sont inscrits, augmente depuis 2018, date de début de suivi par cette méthode. Au-delà de ces chiffres globaux et de l'amélioration notable de ces indicateurs de réussite découlant des nouvelles politiques publiques de soutien aux étudiants et validant leurs déclinaisons par l'URN, on perçoit mal, si et comment le détail de ces indicateurs est utilisé par l'établissement comme levier pour encourager ou au contraire corriger l'action des composantes et des formations.

Le devenir post-formation et l'insertion professionnelle des diplômés sont également suivis et organisés par l'OVEFIP. L'enquête à 30 mois du ministère concernant le devenir des étudiants de LP est complétée par une enquête interne à 18 mois pour toutes les formations de licence, ce qui permet à l'université d'avoir un retour presque immédiat sur le devenir de ses étudiants, leur poursuite d'études et/ou leur employabilité. La méthodologie utilisée pour réaliser ces enquêtes mobilise des moyens (recrutement de télé-enquêteurs) mais

permet en contrepartie d'avoir un taux élevé de réponse de 78 % qui donne une image fidèle pour chaque formation du devenir de ses étudiants. Les résultats de ces enquêtes tout comme les indicateurs de réussite font l'objet d'une communication sur différents supports en interne (composantes et services universitaires) et en externe (services rectoraux et régionaux en charge de l'orientation et du suivi des différents publics concernés). De plus, chaque formation et son Conseil de Perfectionnement (CP) bénéficient de tableaux de bord dynamiques reprenant toutes les données enquêtées avec des possibilités, à façon, de cibler et extraire certaines informations, ce qui constitue un élément appréciable. Il est à noter toutefois que ce potentiel est utilisé de façon hétérogène et certaines équipes pédagogiques ne semblent utiliser que ponctuellement ces outils. Le document d'autoévaluation donne, à l'échelle de l'université, les résultats des enquêtes de suivi à 18 et 30 mois ainsi qu'un exemple de fiche de synthèse basé sur l'ensemble des étudiants diplômés de LP. Les informations quantitatives fournies sont complètes mais il n'est pas fait mention du critère qualitatif qui indique si les diplômés ont trouvé un emploi correspondant aux connaissances apprises et aux compétences acquises.

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'Université Rouen Normandie déploie une politique d'innovation pédagogique qui se décline en plusieurs actions : appels à projets sur la pédagogie et l'aide à la réussite, formation et accompagnement des enseignants, création d'équipements dont des Learning labs et des salles d'apprentissage par la simulation. Cette politique est restée centrée pendant la période évaluée sur les aspects numériques, au détriment de la formation à la pédagogie. Bien que l'établissement considère avoir avancé sur la formation des enseignants (appréciation : 4/5), les formations l'évaluent souvent comme un item peu avancé (appréciation 1 à 3/5) et ne font pas toujours valoir les formations mises en place par l'établissement (mais plutôt celles proposées par les composantes sans qu'il ne soit clair si celles-ci proposent des formations différentes de celles de l'établissement).

L'établissement est associé avec les deux autres universités de la comUE Normandie Université dans le processus Nouveaux cursus à l'université - NCU « Réussites Plurielles ». Ce projet, basé sur des objectifs d'individualisation des parcours et de professionnalisation des étudiants, bénéficie d'un financement à hauteur de 14 millions d'euros et a été officiellement lancé en juin 2019 mais peu d'actions ont été menées jusqu'alors. L'URN a abondé, en partie avec ces fonds, des projets dédiés tant à la réussite des étudiants en licence qu'à l'accompagnement aux transformations pédagogiques sans que l'on puisse pour autant constater d'avancées notables dans ce dernier domaine.

Avec la mise en place d'appels à projets dotés de moyens importants (près d'1 million d'euros issus de différentes sources de financements dont NCU et "orientation et réussite étudiant" ORE) et la valorisation de nouvelles modalités pédagogiques au travers de la reconnaissance d'heures spécifiques (Référentiel d'Equivalence Horaire (REH)), l'Université recherche, depuis plusieurs années, à encourager l'évolution des pratiques pédagogiques entendues au sens large. Les résultats restent peu visibles toutefois au sein des formations. Ainsi, nonobstant les bonus qualité enseignement (BQE) puis le projet Accompagnement et réussites des étudiants (ARE) axés sur l'hybridation des formations, et malgré le fait que le projet NCU soit centré sur cet aspect, aucune formation ne met en avant d'UE assurées à distance.

Dans un double souci de rechercher le consensus au sein de l'établissement et de tenir compte de la surcharge de travail de la communauté universitaire (qui a effectivement transparu lors des entretiens), l'établissement assume le rythme adopté pour mettre en œuvre le déploiement du projet NCU sur son volet compétences. Après avoir élaboré une offre de formation 2017-2021 tenant compte des référentiels nationaux ou de référentiels locaux, il a entamé le processus de mise en œuvre de l'approche par compétences (présentation à la communauté de ses principes assurée par les experts du ministère en janvier 2020, élaboration de grilles croisées UE-compétences, expérimentations dans certaines formations) en vue d'un déploiement progressif à partir de 2022 dans toutes ses formations.

Le travail sur l'e-portfolio s'est quant à lui centré sur la formation et l'appropriation du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) qui a été généralisé à l'ensemble des étudiants de licence. Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) en promeut l'utilisation dans les UE de préprofessionnalisation et participe à la formation des étudiants à son usage et à l'identification des compétences qu'ils ont acquises. De nouvelles perspectives sont envisagées dans la nouvelle offre de formation (UE de pré-professionnalisation) et dans le cadre du NCU. Une réflexion plus large sur la valorisation des compétences acquises, au-delà des seules compétences professionnelles est en effet nécessaire.

Au regard de cette avancée timide dans le projet NCU et dans la politique d'innovation pédagogique, il est à souhaiter que la création prochaine d'un service universitaire à la Pédagogie, accompagnée des récents recrutements d'ingénieurs pédagogiques, contribue à une avancée tangible de la politique mise en place et à des résultats concrets des investissements consacrés.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

L'évaluation interne de la qualité constitue le point sur lequel l'établissement accuse le plus gros déficit et qui nécessitera de sa part le plus fort investissement dans les années à venir. Si les certifications du CFCA et de l'IAE sont deux réussites d'aboutissement de démarche qualité pour l'établissement, le partage d'une culture de la qualité n'est pas encore une réalité dans l'ensemble de l'URN.

Au cours du contrat, l'installation de Conseils de perfectionnement (CP) dans toutes les formations a été priorisée mais le taux de retour en 2018-2019 de seulement 50 % des formations ayant rédigé puis retourné un compte-rendu interroge sur l'efficacité de cette démarche. Lorsqu'ils existent dans le respect de la pluralité des représentations (enseignants, étudiants, personnels techniques et professionnels), ces CP doivent sortir d'un fonctionnement de commission pédagogique pour être force de proposition, notamment concernant l'adaptation des formations aux évolutions des débouchés post-formation. L'apport d'un avis extérieur par des professionnels n'intervenant pas directement dans les formations est à investiguer. Dans le principe d'une démarche qualité, un retour des évaluations et de l'évolution de l'offre de formation en direction des différentes parties prenantes, étudiants mais aussi représentants du monde professionnel, est à encourager.

Les questionnaires d'évaluation des enseignements n'ont pas encore été installés de façon généralisée par l'établissement ; ils restent souvent proposés à l'initiative des équipes pédagogiques. L'URN a pris la mesure de cette insuffisance et devrait après un long travail de persuasion mettre en place ces évaluations sous la responsabilité des composantes. Le comité recommande leur utilisation dans les plus brefs délais.

Depuis 2019, un cadrage de l'offre de formation a été proposé à l'initiative d'un groupe de travail réunissant les vice-doyens à la pédagogie des composantes. Ainsi quelques formations ne respectant plus les seuils d'ouverture ont été fermées. Ce cadrage, réduit à la seule approche quantitative, mériterait certainement d'être complété par des critères qualitatifs notamment pour les LP pour lesquelles l'employabilité en sortie de formation reste un critère essentiel. L'ouverture des nouvelles formations de licence est principalement liée à la réforme des études de santé et la mise en place de nouvelles expérimentations dans ce champ. En LP, six formations ont été ouvertes et trois fermées ou suspendues sans que les principes ayant prévalu à ces modifications ne soient précisés. Deux périodes, sur chacun des semestres, permettent les modifications de maquettes. La mise en place de l'outil de gestion des formations Sygaleo en a particulièrement simplifié les démarches.

La prochaine offre de formation, ambitieuse mais raisonnée, devrait s'articuler autour de deux axes stratégiques : les enjeux associés à la transition énergétique, écologique, sociale et économique et les métiers associés d'une part et la réponse aux besoins du tissu socio-économique local d'autre part. Si le principe d'accréditation peut permettre une rapide évolution de l'offre de formation, une nouvelle organisation des formations intégrant plus de transversalité et de modularité en sera le préalable. Au-delà de l'évolution des contenus nécessaires pour répondre aux besoins sociétaux, la mise en œuvre de cette nouvelle offre de formation devrait s'accompagner d'une réelle appropriation de la démarche qualité impliquant un travail de soutien administratif et méthodologique : la Responsable Qualité, inconnue de nombre de responsables de formation, accompagnée des services pédagogiques, est l'actrice privilégiée dans cet engagement.

Conclusion

Principaux points forts

- Politique volontariste d'orientation et de production d'indicateurs en lien avec des services supports (OVEFIP et MIO) performants.
- Projet ambitieux de réorganisation des études de santé (médicales et paramédicales).
- Accent mis sur le développement de l'alternance.
- Politique d'innovation pédagogique en construction, appuyée actuellement sur le numérique.

Principaux points faibles

- Mise en œuvre hétérogène du cadrage des formations de 1er cycle de l'établissement au niveau des composantes et des formations.
- Insuffisance des dispositifs d'évaluation interne de l'offre de formation et des dispositifs d'amélioration des formations.
- Politique timide d'Internationalisation des diplômés.
- Politique FTLV pas assez affirmée en premier cycle.

Recommandations

L'URN a largement délégué à ses composantes l'organisation de ses formations de premier cycle. Une grande liberté leur est accordée pour mettre en place les actions et dispositifs prévus par les différentes lois et arrêtés relatifs à l'organisation des formations de licence.

Cette souplesse, si elle permet certainement de recueillir une adhésion plus rapide des équipes pédagogiques et des composantes, conduit à une hétérogénéité dans l'organisation des formations que l'on retrouve par exemple dans les dispositifs d'accompagnement de Licence, dans les politiques des stages et des langues. Sans nécessairement remettre en cause ce principe de fonctionnement, l'URN devrait, lorsqu'un bilan est établi et des insuffisances ou dysfonctionnements mis à jour, en tirer les conséquences et, suivant un principe d'amélioration continue, mettre en place des dispositions correctives.

Sans imposer un cadre unique, l'établissement gagnerait à rester vigilant pour offrir à l'ensemble de ses étudiants une organisation des formations offrant des perspectives post-diplômes et des chances équivalentes de réussite dans toutes les mentions et parcours de licence.

La mise en place d'une démarche qualité de l'offre de formation et l'extension à toutes les formations d'un processus d'amélioration continue apparaît donc impérieux. L'établissement devrait ainsi généraliser rapidement l'évaluation des enseignements par les étudiants et veiller à l'effectivité et la conformité des CP dans toutes ses formations.

En amont de la licence, la MIO effectue un important travail de présentation de l'offre de formation et facilite la transition du lycée vers l'université. Des passerelles contribuent à une rapide intégration des flux étudiants issus des formations post-bac de lycée, CPGE ou BTS. En aval, l'articulation de l'offre de formation du premier cycle de l'URN avec son deuxième cycle master a été affaiblie par la réorganisation des formations de master à l'échelle de la région Normandie et l'apparition des capacités d'accueil à l'entrée des masters. L'établissement devrait veiller à maintenir la cohérence de l'offre de formation de premier cycle avec la nouvelle offre de formation master.

Le choix de l'URN de développer l'alternance est indéniablement une réussite. Cette politique qui a permis un rapprochement avec le tissu socio-économique local, a également contribué au resserrement des liens entre le CFCA et les formations. Le comité encourage à garder le bénéfice de cette proximité pour aider à l'installation d'une politique FTLV dans les formations et appuyer le développement de la VAE dont les résultats semblent marquer le pas.

L'internationalisation des formations de licence reste un volet largement perfectible que l'obtention d'un financement Erasmus+ devrait permettre d'améliorer rapidement. Un renforcement de la politique des langues dans les formations et des actions spécifiques visant à favoriser la mobilité sortante sont à encourager. Le développement de co-diplomation, à l'instar de celle du parcours *Espagnol* de la licence *LLCER* avec l'université de Valladolid, est une des voies favorisant la mobilité qu'il conviendrait de développer. L'établissement devrait rester vigilant à la révision des accords d'échange franco britanniques pouvant affecter notablement certaines formations et gagnerait à développer de nouvelles coopérations pour y remédier.

L'obtention du NCU « *Réussites Plurielles* », qu'il faut saluer, va permettre d'accompagner la politique de l'établissement en matière de personnalisation des parcours et de professionnalisation. Le plein déploiement de ce NCU est prévu à l'horizon 2022. Dans l'immédiat, ces financements contribuent à abonder les dispositifs d'accompagnement à la réussite et une politique appuyée de développement du numérique. Pour cette dernière, il serait assurément profitable d'en dégager les principaux axes afin de prioriser les objectifs et de suivre précisément leurs avancées. Beaucoup de moyens semblent dégagés (avec deux financements PIA (Programme d'investissements d'avenir)) et peu de résultats sont actuellement obtenus pour ce qui concerne par exemple la création de modules ouverts en hybridation ou en comodalité.

Enfin le comité salue le travail réalisé par l'établissement pour son projet de reconstruction de l'offre de formation en santé.

Observations de l'établissement



Réponse de l'établissement à l'évaluation par l'HCERES du 1er cycle de formation

L'université de Rouen remercie les membres du comité d'évaluation réuni par l'HCERES pour l'évaluation du 1er cycle de formation et l'attention portée aux finalités et à l'organisation des formations.

L'Université de Rouen salue également l'implication des équipes pédagogiques et des services qui, malgré un contexte complexe et inédit, ont tous participé au processus d'évaluation tout en restant constamment mobilisés pour assurer la continuité de ses missions académiques.

1-Préambule

L'université de Rouen Normandie est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, faisant partie de la typologie des universités pluridisciplinaires avec santé. A la rentrée 2020, elle offre aux étudiants de premier cycle, un PASS et une PACES résiduelle, 28 mentions de Licence (dont 7 licences accès santé (L.AS), deux parcours transversaux en science politique et en préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement), 39 mentions de LPro et 13 spécialités de DUT.

A cette rentrée 2020 environ 20 000 étudiants sont inscrits en premier cycle, soit 65% de l'ensemble des étudiants de l'URN. Cette surreprésentation du 1er cycle est commune aux 3 universités normandes. Par ailleurs, la Normandie est caractérisée par un retard de 4% par rapport à la moyenne nationale pour ce qui concerne la poursuite d'études dans le supérieur, et particulièrement en second cycle.

Il est important de noter que les effectifs de 1er cycle ont augmenté entre 2016-2017 (remontée sise du 15 janvier) et 2020-2021 (date du 7 octobre) de plus de 2 000 étudiants (+ 12%).

Au moment de l'auto-évaluation l'offre de formation de 1er et de 2ème cycle était structurée en 7 champs de formation et de recherche

- Homme, Sociétés, Risques, Territoire
- Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage
- Droit
- Economie Gestion
- Mathématiques, Information, Ingénierie des systèmes

- Biologie intégrative, Santé et Environnement” (hors environnement)
- Chimie

2-Nouvelle orientation stratégique de l’université pour la définition des champs de formation

L’université de Rouen Normandie représentée par son président Joël Alexandre et l’équipe de direction renouvelée le 29 janvier 2021 ont fait le choix stratégique de créer trois champs de recherche et de formation larges et interdépendants. Ces champs sont intitulés : « *Humanités, Cultures, Sociétés* » (HCS), « *Matériaux, Énergie, Numérique Environnement* » (MENE) et « *Chimie, Biologie, Santé* » (CBS). Le lien formation-recherche auquel la communauté universitaire tient tant est ainsi incarné par une même tête dans un champ disciplinaire donné. Chaque champ est piloté par un vice-président du conseil académique en coopération avec une équipe de neuf vice-présidents. Les thématiques de la formation tout au long de la vie, de l’alternance, des transformations pédagogiques, du continuum bac-3 bac+3, de l’ouverture internationale, de la communication sur l’offre de formation et de l’orientation et de l’insertion sont portées par les vice-présidents en charge de ces thématiques (à la place de “des formations”).

Une telle structuration a aussi vocation à encourager l’interdisciplinarité, la thématique du *Développement Durable & la Responsabilité Sociétale* a déjà valu un label à l’université de Rouen Normandie. Cette organisation adoptée à l’échelle de la Normandie, prend appui sur les Écoles doctorales et anime les pôles Formation et Recherche de la COMUE qui sont communs à l’ensemble des établissements. Elle incite à travailler sur l’articulation licence-master-doctorat en mettant en relation les composantes et les laboratoires rattachés aux Écoles doctorales de trois champs. Notamment le champ HCS regroupe les anciens champs « Histoire Mémoire Patrimoine Langage », « Homme sociétés risques territoire », « Droit » et « Economie gestion », le champ MENE regroupe les anciens champs « Mathématiques, Information, Ingénierie des systèmes », « Physique, Sciences de l’ingénieur, Matériaux, Energie » et le E de l’Environnement de “Biologie intégrative, Santé et Environnement” , et le champ CBS regroupe les anciens champs “Biologie intégrative, Santé et Environnement” (hors environnement) et “Chimie”.

La finalité de cette nouvelle organisation est de :

- perpétuer et accentuer les liens entre formation et recherche dans un projet d’établissement axé sur le développement durable et la responsabilité sociétale ;
- rendre visibles et lisibles les formations à l’échelle locale, régionale, nationale et internationale ;
- contribuer à l’attractivité de nos formations universitaires à l’échelle de la Normandie ;
- favoriser l’internationalisation des formations et le développement de la formation tout au long de la vie ;

- à terme, pérenniser nos actuelles formations de type "graduate schools » (dont une EUR), et favoriser le développement de ce type de formation est au cœur de la formation, en coopération avec les équipes pédagogiques.

3-Prise en compte des conclusions du rapport d'évaluation du 1er cycle par l'équipe de direction de l'établissement et diffusion

Depuis la réception du rapport d'évaluation, l'équipe de direction de l'université de Rouen Normandie a mis en œuvre une stratégie de diffusion de l'information auprès des directions de composantes et de chaque équipe de formation. Le président et son équipe sont particulièrement sensibles à la structuration d'une offre de formation lisible et cohérente à l'échelle de la Normandie.

4-Interprétation du rapport pour le pilotage

L'établissement a relevé dans le rapport des **appréciations positives** qui confortent ses choix en matière de politique de formation, notamment en matière d'orientation, de réorganisation des études de santé, de développement de l'alternance, de rapprochement avec le monde socio-économique et de politique d'innovation pédagogique.

L'établissement a relevé dans le rapport des **recommandations qui tracent les voies d'une amélioration continue des formations**.

- Cadrage de la nouvelle offre de formation de premier cycle

L'URN, université pluridisciplinaire avec santé, avait largement délégué à ses composantes l'organisation de ses formations de premier cycle. Une grande liberté leur était effectivement accordée pour mettre en place les actions et dispositifs prévus par les différentes lois et arrêtés relatifs à l'organisation des formations de licence. Pour la prochaine accréditation, dans le cadre du NCU "Réussites Plurielles" et en accord avec l'arrêté licence du 30 juillet 2018, toutes les licences devront proposer une structuration en 5 UE de 6 ECTS chacune par semestre. Chaque semestre contiendra 250h d'enseignement. Pour affirmer la poursuite d'études en second cycle, les équipes pédagogiques seront invitées à dispenser des enseignements en lien avec l'initiation à la recherche et à augmenter le nombre d'immersions en laboratoire de recherche. L'établissement organisera chaque année un forum des masters.

- Renforcement des dispositifs d'évaluation et d'amélioration de l'offre de formations

L'établissement propose de mettre en place une nouvelle commission issue de la CFVU. Cette commission de Pilotage et de Qualité des Formations sera chargée du suivi et de l'analyse des Conseils de perfectionnement, des évaluations des formations et des évaluations des enseignements. La soutenabilité de l'offre de formation sera également évaluée par cette commission en lien avec de nouveaux indicateurs permettant le calcul des heures d'enseignements et de référentiel relatif au potentiel d'enseignement statutaire (nombre

d'heures complémentaires). Ce travail portera également sur l'optimisation du nombre de groupes relativement aux effectifs en accord avec les décisions de la CFVU et sur la fiabilisation de la déclaration des heures réalisées. Ce travail de suivi des charges se réalisera tout au long du contrat dans un processus d'amélioration continue et d'un contrôle qualité.

Afin d'évaluer les projets d'accompagnement à la réussite étudiante, un travail collaboratif entre les équipes pédagogiques et la direction débouchera sur la mise en place de critères d'évaluation nécessaires au diagnostic pour la reconduction ou non des projets.

- Développement qualitatif de l'international.

L'URN a l'intention de transformer un fonds de développement de l'international trop peu utilisé en un vrai outil pour l'internationalisation des formations, avec une stratégie pluriannuelle, en s'appuyant sur le réseau de correspondants Relations Internationales des composantes et une Direction des Relations Internationales et de la Coopération redynamisée en 2020. Au-delà de l'existant et de ces projets, notre offre est amenée à évoluer tout au long de la période d'accréditation, et le développement de ces enseignements est l'un des objectifs de la politique d'internationalisation de l'établissement. En effet, le développement d'une offre de formation plus en lien avec l'international passe par l'augmentation de la part des enseignements disciplinaires dispensés en langue étrangère. Cette évolution nécessite cependant du temps et doit être accompagnée par la formation des enseignants sur le long terme.

De plus, l'URN souhaite favoriser un développement qualitatif de l'international permettant la réussite des entrants (développement de la mobilité encadrée, de l'accueil, stratégie géographique ciblée pour une plus grande diversification des nationalités). La mobilité sortante sera encouragée à la fois par l'internationalisation à domicile et par la valorisation des expériences à l'étranger.

- Adaptation des formations aux nouvelles opportunités offertes par les réformes de la FTLV.

Les maquettes de formations seront alignées sur les référentiels de compétences récemment publiés au RNCP et seront découpées en blocs pour l'ensemble des formations. Cette modularisation permettra une meilleure individualisation des parcours de formation, notamment pour les salariés qui pourront suivre certains blocs (finançables par la compte personnel de formation - CPF) et en valider d'autres par validation des acquis (VAE partielle ou VAPP). Ce travail de réingénierie des formations dans une logique FTLV sera accompagné tout au long du contrat par le service chargé de la pédagogie.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)